

**Avis 96-306 du personnel des ACVM**  
*Décision générale coordonnée 96-933 relative à la dispense temporaire  
de certaines obligations de déclaration de données sur les dérivés  
concernant l'identifiant unique de produit pour les dérivés sur  
marchandises*

Le 20 février 2025

### **Introduction**

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le **personnel des ACVM**) publie le présent avis afin de fournir aux participants au marché des indications à l'égard de la *Décision générale coordonnée 96-933 relative à la dispense temporaire de certaines obligations de déclaration de données sur les dérivés concernant l'identifiant unique de produit pour les dérivés sur marchandises* (collectivement, la **décision générale**)<sup>1</sup>.

La décision générale octroie aux participants au marché une dispense d'une durée limitée afin qu'ils puissent continuer à déclarer les identifiants uniques de produit pour les dérivés sur marchandises comme l'exigent actuellement les règlements sur la déclaration de données sur les dérivés. Elle autorisera également les référentiels centraux désignés et reconnus à refléter cette dispense dans leurs procédures de validation.

### **Remplacement des UPI de référentiel central déclarés entre le 25 juillet 2025 et l'échéance ou la révocation de la décision générale**

Le personnel des ACVM est d'avis qu'un UPI de référentiel central qui est déclaré relativement à des données à communiquer à l'exécution ou à des données sur les événements du cycle de vie, conformément à la décision générale, entre le 25 juillet 2025 et la révocation (ou, en Ontario, l'échéance) de la décision (la **date de révocation**) n'a pas à être remplacé par un UPI du DSB après cette date. Les données sur les événements du cycle de vie comportant un identifiant unique de produit qui sont déclarées après la date de révocation doivent l'être au moyen d'un UPI du DSB même si les données à communiquer à l'exécution ont été déclarées au moyen d'un UPI de référentiel central. Le personnel reconnaît toutefois que les référentiels centraux peuvent juger inefficace et potentiellement coûteux le fait de conserver des données à communiquer à l'exécution qui soient distinctes pour les dérivés existants et qu'ils pourraient exiger que leurs participants remplacent les UPI de référentiel central par des UPI du DSB. Il invite donc les participants au marché à communiquer avec leurs référentiels centraux pour se renseigner sur les changements que ces derniers comptent apporter à leurs exigences après la date de révocation.

---

<sup>1</sup> Les expressions « UPI de référentiel central » et « UPI du DSB » ont le même sens dans le présent avis du personnel que dans la décision générale.

## Manuel technique des données sur les dérivés des ACVM

Concernant les mentions des identifiants uniques de produit dans le *Manuel technique des données sur les dérivés* publié par les ACVM, notamment pour ce qui touche le format et les valeurs de tout élément de données, le personnel des ACVM considère que, jusqu'à la date de révocation inclusivement, elles peuvent être comprises comme des UPI de référentiel central relativement aux dérivés sur marchandises qui sont déclarés conformément à la décision générale.

### Questions

Pour toute question concernant le présent avis, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Dominique Martin  
Directeur de l'encadrement des dérivés  
Autorité des marchés financiers  
514 395-0337, poste 4351  
[dominique.martin@lautorite.qc.ca](mailto:dominique.martin@lautorite.qc.ca)

Tim Reibetanz  
Senior Legal Counsel  
Trading & Markets – Derivatives  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
416 263-7722  
[treibetanz@osc.gov.on.ca](mailto:treibetanz@osc.gov.on.ca)

Leigh-Anne Mercier  
General Counsel  
Commission des valeurs mobilières du  
Manitoba  
204 945-0362  
[Leigh-Anne.Mercier@gov.mb.ca](mailto:Leigh-Anne.Mercier@gov.mb.ca)

Abel Lazarus  
Director, Corporate Finance  
Nova Scotia Securities Commission  
902 424-6859  
[abel.lazarus@novascotia.ca](mailto:abel.lazarus@novascotia.ca)

Michael Brady  
Deputy Director, Capital Markets Regulation  
British Columbia Securities Commission  
604 899-6561  
[mbrady@bcsc.bc.ca](mailto:mbrady@bcsc.bc.ca)

Janice Cherniak  
Senior Legal Counsel  
Alberta Securities Commission  
403 355-4864  
[janice.cherniak@asc.ca](mailto:janice.cherniak@asc.ca)

Graham Purse  
Legal Counsel  
Securities Division  
Financial and Consumer Affairs  
Authority of Saskatchewan  
306 787-5867  
[graham.purse2@gov.sk.ca](mailto:graham.purse2@gov.sk.ca)

Nick Doyle  
Conseiller juridique, Valeurs mobilières  
Commission des services financiers et des  
services aux consommateurs du Nouveau-  
Brunswick  
506 635-2450  
[nick.doyle@fcb.ca](mailto:nick.doyle@fcb.ca)